

# Formations

---

Le SNDPZ vous propose des actions de formations adaptées et ouvertes aux salariés, aux dirigeants des parcs zoologiques et structures animalières.

Voici les thèmes proposées pour l'année 2008 :

**L'entretien professionnel** (obligation de l'employeur)

Durée : 16 heures

Date : septembre 2008

**Le fusil hypodermique**

Durée : 8 heures

Date : octobre 2008

**La capture et la contention**

Durée : 16 heures

Date : octobre 2008

**La création de fiche de poste**

Durée : 16 heures

Date : novembre 2008

**Sauveteur Secouriste du Travail** (obligation d'1 SST pour 10 à 15 salariés)

Durée : 16 heures

Date : novembre 2008

**L'évaluation des risques et les actions de prévention** (obligation de l'employeur)

Durée : 16 heures

Date : décembre 2008

Dans la mesure du possible, chaque action de formation se déroulera dans un parc zoologique. Le lieu sera choisi en fonction du lieu de travail des inscrits.

Nathalie Bertin, au secrétariat du SNDPZ, pré remplira pour vous les documents de prise en charge des formations choisies et vous retournera les pièces nécessaires qu'il vous faudra compléter et signer avant de les expédier à votre OPCA.

## Le saviez-vous ?

---

La tenue de fiche de données sécurité (FDS) est obligatoire pour tous les produits potentiellement dangereux, y compris les produits de restauration et d'entretien.

Vous pouvez vous en procurer auprès du SNDPZ pour les produits soigneurs et auprès de vos fournisseurs pour tous les autres produits.

## Site Internet

---

Nous vous encourageons à le visiter, mais aussi à l'alimenter en nouveautés (bourse des animaux, offres et demandes d'emploi, forum de discussions...)

Pour cela, n'hésitez pas à contacter S. Lemonnier, webmestre de notre site.

**[www.sndpz.fr](http://www.sndpz.fr)**

## Appel à contribution

---

Nous souhaitons refaire des panneaux  
" un zoo, pourquoi faire ? "

Toutes vos idées seront les bienvenues  
(sous format illustrator ou pdf)  
à l'adresse suivante :

**[sndpz.zoo@orange.fr](mailto:sndpz.zoo@orange.fr)**

## Dernière minute

---

Au 1er juillet 2008, le SMIC horaire brut augmente de 0,9 % et sera ainsi porté à 8,71 € soit 1 321,02 € brut par mois pour un salarié à 35 heures par semaine.

**Directeur de la rédaction : A. Le Héritte**  
**Rédacteurs : E. Lemonnier, N. Bertin**  
**[www.sndpz.fr](http://www.sndpz.fr)**  
**[infos@sndpz.fr](mailto:infos@sndpz.fr)**